Les crédits

L'autre explication, peut-être plus plausible, est celle de la politique, dans toute sa majesté, dans toute sa rationalité, dans toute sa générosité, où le premier ministre aurait sans doute fait passer le message que le bon sens devrait présider et l'intérêt, tant que l'intérêt du député de Saint-Maurice dans ce dossier, pour faire en sorte que ce soit les résidants de son comté, à l'encontre du bon sens, à l'encontre de la rationalité, qui «bénéficient» de l'implantation de ce centre plutôt que la région de Trois-Rivières, que la ville de Trois-Rivières, où on fait simplement déplacer de la main-d'oeuvre sans jamais créer un emploi. Au contraire, il s'agit en plus d'une opération où on coupe, si ma mémoire est bonne, dans tout ce dossier, avec les fermetures de bureaux, 58 postes.

Donc, c'est une décision ou technocratique ou politique, mais qui est certes illogique et arbitraire. Elle va à l'encontre, comme je le disais tout à l'heure, des propres paramètres que s'était fixé le ministère quant à l'établissement de ces centres régionaux. Le secrétaire parlementaire en conviendra avec moi, il y avait une forme de rationalité, ce n'est jamais facile ce genre de décision, et c'est pour cela qu'il faut se donner des critères.

Parmi les principaux critères qui sont censés présider à la prise de décision, ce sont ceux qui portent sur la population touchée, sur le nombre de bénéficiaires de l'assurance—chômage touchés, sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et sur le nombre d'entreprises, d'employeurs qui sont susceptibles d'embaucher les gens qui sont sur l'assurance—chômage et sur l'aide sociale.

Dans chacun de ces cas, Trois-Rivières représente, grosso modo, le double en termes d'activités, le double de la population, le double d'employeurs, le double de bénéficiaires de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. C'est d'ailleurs pour cela que Trois-Rivières est la capitale régionale, c'est la plus grosse amélioration, la plus importante en termes d'activités économiques et démographiques de toute notre région. C'est pour cela que c'était le gros bon sens que d'avoir à Trois-Rivières ce genre de service et de le maintenir.

Donc, le ministère, pour des raisons qui nous sont encore mystérieuses, décide plutôt de l'établir à Shawinigan. C'est une décision non seulement arbitraire et illogique, mais immensément impopulaire. Il y a déjà une pétition qui a été signée depuis les récentes semaines, depuis le mois de septembre, par au-delà de 25 000 personnes qui ont dénoncé par écrit cette décision du gouvernement fédéral. Il y a 70 organismes qui ont pris la peine de rédiger des résolutions dénonçant cette décision, dont une quarantaine de municipalités. Cela regroupe des organismes communautaires.

• (1620)

Se sont impliquées dans le dossier la Fédération des caisses populaires, la Fédération de l'âge d'or, parce que les personnes âgées vivent avec anxiété les changements qui s'en viennent, et la Fédération de l'âge d'or de la région s'est manifestée.

Donc, c'est un concert de dénonciations auquel on assiste dans le comté de Trois-Rivières ainsi que dans la région, comme au Cap-de-la-Madeleine, circonscription représentée par mon collègue de Champlain, à Trois-Rivières-Ouest, dans mon comté, et même de l'autre côté du fleuve, à Bécancour, qui, historique-

ment, a toujours fait affaire avec Trois-Rivières parce que c'est dans la nature des choses.

Donc, c'est une décision illogique, impopulaire qui aura des effets pratiques. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer pour dénoncer, c'est que le dossier physique dans la réforme appartiendra au Centre régional de gestion, qui sera à Shawinigan. Les gens vont s'enregistrer à Trois-Rivières, où on va recueillir les faits, point, sans aucun traitement. Et toute autre intervention subséquente à l'enregistrement au Centre de main-d'oeuvre, trois dossiers sur quatre, selon les statistiques qu'on nous a fournies, qui font l'objet d'un traitement supplémentaire proviendra de Shawinigan au lieu d'être traitée à Trois-Rivières, comme c'est le cas présentement.

Le ministre prétend que cela ne changera rien, que cela ne changera en aucune façon la qualité des services dont bénéficient actuellement les citoyens de Trois-Rivières et des environs. Malgré la prétention du ministre, il faut pourtant savoir que les enquêtes ministérielles subséquentes à l'enregistrement et que tous les appels, par exemple, qui sont faits au conseil d'arbitrage de l'assurance-chômage seront faits dorénavant, selon nos informations, à Shawinigan plutôt qu'à Trois-Rivières.

Donc, qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y aura pas une baisse dans la qualité des services pour l'agglomération de Trois-Rivières. C'est faux.

Il s'agit d'une décision arbitraire, illogique, technocratique, politique, et surtout c'est une décision prise sans concertation, sans consultation des intervenants régionaux.

Encore une fois, comme je vous l'ai déjà dit, il y a trois alternatives pour le gouvernement, dont une est le statu quo en laissant à Trois—Rivières ce qui en est et en implantant à Shawinigan un centre pour le nord de la Mauricie, mais ce qu'il ne faut pas faire c'est d'établir à Shawinigan, pour toute la région, comme on s'apprête à le faire, le Centre de gestion régional.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, les remarques que le député a faites au sujet de cette motion ont semé la confusion dans mon esprit. Il a commencé par critiquer le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral par rapport à toute cette question de la formation de la main—d'oeuvre. Essentiellement, ce qu'on demande dans cette motion, c'est que le gouvernement fédéral n'utilise pas ce pouvoir pour créer des chevauchements et des dédoublements dans les domaines de compétence provinciale.

Je crois savoir que le gouvernement fédéral a consenti à cela et qu'il a dit qu'il n'utiliserait pas son pouvoir de dépenser. Toutefois, les députés d'en face veulent que le gouvernement fasse les deux, soit leur donner l'argent en plus de renoncer à ses pouvoirs. Ils veulent gagner sur les deux tableaux.

C'est encore pire que cela. Le député nous a ensuite lu une résolution de l'Assemblée nationale à Québec, qui, si j'ai bien compris, disait essentiellement qu'il ne devrait y avoir aucune présence fédérale dans cette province. Puis, il a poursuivi son discours en expliquant pourquoi il devrait y avoir un centre de placement dans sa circonscription, Trois-Rivières. À mon avis, il aurait été plus logique qu'il nous dise qu'il ne devrait pas y